









Liste non exhaustive des aides en faveur de la création, reprise d'entreprises.



Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : <i>Accompagnement</i></p> <p align="center">MPE</p>	<p><u>Phase 1</u> : aide au montage de projet</p> <p><u>Phase 2</u> : structuration financière et intermédiation bancaire</p> <p><u>Phase 3</u> : suivi post création</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créateurs s'installant en zone urbaine sensible (ZUS) - Demandeurs d'emploi indemnisés, bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ou allocation de sécurisation professionnelle (ASP) - Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois - Jeunes de 18 à 29 ans (sans activité salariale) - Allocataires du RSA - Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté - Bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) - Bénéficiaires de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) <p>- Titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise - CAPE</p> <p>- Bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)</p> <p><u>Si l'entreprise n'est pas encore créée</u> :</p> <p>Entrée en phase 1 pour une aide au montage de projet ou entrée en phase 2 pour une aide à la structuration financière.</p> <p><u>Si l'entreprise est créée depuis moins de 2 ans</u> et que le porteur de projet atteste du bénéfice de l'ACCRE, il peut rentrer directement en phase 3.</p>	<p>Phase 1, 2 et 3 :</p> <p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 1 rue de l'équerre 13 800 Istres</p> <p>Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>e-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>www.initiative-ouestprovence.com</p>

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p><i>Type : financement</i></p> <p>Prêt d'Honneur MPE</p>	<p>Prêt d'honneur de 1000 € à 8000€ remboursable sur 12 ou 60 mois Taux 0 %</p> <p>Co-financement bancaire obligatoire dont le montant et la durée doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du Prêt à taux zéro.</p> <p> Les cautions personnelles doivent être limitées à 50% du montant du prêt bancaire.</p> <p> Le plan de financement de départ ne doit pas excéder 75 000€ pour les projets individuels de création.</p>	<p>Entreprises créées sur le territoire d'Istres Ouest Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Istres - Fos sur Mer - Miramas - Port st louis du Rhône - Cornillon Confoux - Grans <p> L'entreprise ne doit pas être immatriculée pour demander cette aide.</p>	<p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 1 rue de l'équerre 13 800 Istres</p> <p>Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>e-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>www.initiative-ouestprovence.com</p>
<p><i>Type : financement</i></p> <p>Prêt d'Honneur INITIATIVE FRANCE</p>	<p>Prêt d'honneur à partir de 1500 € remboursable sur 24 ou 36 mois Taux 0 %</p> <p> Co-financement bancaire conseillé.</p> <p>Accompagnement, parrainage et suivi de l'entreprise</p> <p><u>Sont exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les Sciences occultes - les SCI - les activités ambulantes - les contraires aux bonnes mœurs 	<p>Entreprises créées ou reprises sur le territoire d'Istres Ouest Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Istres - Fos sur Mer - Miramas - Port st louis du Rhône - Cornillon Confoux - Grans <p>Intervention jusqu'à 35 mois après la date d'immatriculation.</p>	<p>Initiative Ouest Provence La Pyramide Place Champollion 1 rue de l'équerre 13 800 Istres</p> <p>Tel : 04-42-56-53-13</p> <p>E-mail : contact@initiative-ouestprovence.com</p> <p>Site internet : www.initiative-ouestprovence.com</p>

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
Type : financement Prêt ADIE	Des microcrédits jusqu'à 10 000 euros Remboursable sur 36 mois maximum  Taux d'intérêt fixe de 7.58%	Les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Caution obligatoire d'une tierce personne à hauteur de 50% du prêt consenti.	ADIE 31 Rue Mazenod 13001 Marseille Tel : 09.69.32.81.10 www.adie.org
Type : financement Créa-sol	Microcrédit pouvant aller jusqu'à 12 000€  Taux d'intérêt fixe de 5% Remboursable sur 60 mois maximum	Financement aux personnes n'ayant pas accès aux services bancaires dans les conditions normales. Financement du Fonds de roulement.	Crea Sol Villa d'Este 15 Avenue Robert Schumann 13006 Marseille Tel : 04 28 70 24 13 www.crea-sol.fr

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : exonération</p> <p>A.C.C.R.E. Aide aux Chômeurs Créant ou Reprenant une Entreprise</p>	<p>Exonérations des charges sociales pour la première année d'activité</p> <p> Dossier à déposer au CFE dans les 45 jours suite à l'immatriculation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi indemnisés - Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à POLE EMPLOI au moins 6 mois durant les 18 derniers mois. - Bénéficiaires du RSA, ASS, ATA - Jeunes de 18 à moins de 26 ans - Personnes de moins de 30 ans reconnues travailleurs handicapés ou demandeurs d'emploi non indemnisés - Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté. - Personnes physiques créant une entreprise implantée en ZUS - Bénéficiaires du complément libre choix activité - Titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise 	<p>Centre de Formalités des Entreprises</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers</p>
<p>Type : ressources</p> <p>Choix 1 :</p> <p>Maintien des allocations chômage</p> <p>OU</p> <p>Choix 2 :</p> <p>ARCE Prime à la création</p>	<p>Maintien partiel de l'allocation chômage sous déduction des revenus retirés de l'entreprise.</p> <p>Limité à la durée restante des droits à l'ARE.</p> <p>Déclaration de création au Pôle Emploi (fournir un K Bis) avec levée d'option pour le maintien de l'ARE ;</p> <p>Déclaration mensuelle des revenus retirés de l'activité de l'entreprise au Pôle Emploi (régularisation annuelle au vu de la déclaration fiscale).</p> <p>Montant correspondant à 45% du montant total de vos allocations à percevoir, versé en 2 fois (22.5% à la création et 22.5% 6 mois après le premier déblocage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnisés ou indemnisables au titre de l'ARE - Personnes licenciées qui créent leur entreprise pendant la période de préavis. <p>Une condition d'attribution : sur un mois, 70 % des revenus que vous tirez de votre entreprise sont déduites de votre allocation mensuelle. Le cumul du salaire issu de l'activité non salariée est ensuite plafonné au niveau du salaire sur lequel a été calculée votre allocation.</p> <p> Vous devez avoir obtenu l'ACCRE</p> <p>Solde de droits : possibilité de bénéficier de la moitié restante du total des droits ARE en cas de réinscription dans les 3 ans.</p>	<p>Pôle Emploi</p>

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : ressources</p> <p>Maintien de l'ASS</p>		<p><u>Pour les non-bénéficiaires de l'ACCRE :</u></p> <p>Nature : maintien du versement de l'ASS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total pendant les 3 premiers mois - 4^{ème} mois, fin de versement. - Le créateur aura la possibilité de faire une demande de prime d'activité au bout de 6 mois d'activité. La prime sera versée en fonction des revenus dégagés de l'activité. <p>Bénéficiaires : bénéficiaires de l'ASS.</p> <p><u>Pour les bénéficiaires de l'ACCRE :</u></p> <p>Maintien total de l'ASS pendant 12 mois.</p>	<p>Pôle Emploi</p>
<p>Type : ressources</p> <p>Maintien du RSA</p>		<p>Nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un montant forfaitaire garanti (qui varie en fonction de la composition du foyer) - Le montant du RSA est recalculé tous les 3 mois en fonction des revenus d'activité perçus. <p>Bénéficiaires : bénéficiaires du RSA</p>	<p>Caisse d'Allocation Familiale</p>



Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
Type : subvention Subvention du Conseil Général 13	Subvention équipement jusqu'à 5 000 € Décision donnée par la Commission locale d'insertion du Conseil Général.  Dossier à déposer avant immatriculation	Conditions cumulatives : - Allocataires du RSA figé, - Habiter dans le département 13, - Condition de contrôle de l'entreprise.	Sud Conseils Nawel BIAR Tel : 04.90.96.04.76 www.sud-conseils.fr
Type : subvention AGEFIPH Subvention aux travailleurs handicapés	Subvention équipement jusqu'à 5 000 €, en complément d'apport personnel minimum en numéraire de 1 500 €  Dossier à déposer avant immatriculation	Personnes handicapées inscrites à POLE EMPLOI	Accès Conseil Actipôle 12 7, rue Gaston de Flotte 13012 MARSEILLE Tel : 04.91.90.88.66 contact@acces-conseil.org

Pour vous aider dans vos démarches, retrouver l'ensemble des informations sur le portail de la création d'entreprise : ACT'Créa




<http://jentreprendsdansle13.com>

Initiative Ouest Provence entretient des relations avec toutes les institutions bancaires du territoire. Certaines sont partenaires d'IOP et plus largement de l'ensemble des plateformes de la région PACA.

Aide	Nature de l'aide	Bénéficiaires	Organisme instructeur
<p>Type : financement</p> <p>Prêt bancaire</p>	<p>Les banques proposent des financements pour les créateurs d'entreprise. S'adresser directement à celles-ci.</p> <p> N'hésitez pas à consulter plusieurs banques</p>	<p>Toute personne n'étant pas exclue du financement bancaire.</p> <p> Les banques sont des partenaires incontournables de la vie de votre entreprise. Vous devez avoir de bonnes relations avec elle. N'attendez jamais d'avoir des difficultés pour contacter votre banquier. Soyez toujours prévoyant.</p>	<p>Crédit Mutuel 28 avenue Hélène Boucher 13 800 Istres. 0820 399 365</p> <p>Crédit Agricole bd de Vauranne 13 800 Istres 0980 983 983</p> <p>CIC bd Léon Jouhaux 13 800 Istres 0820 01 13 13</p> <p>Caisse d'épargne 16 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 0 810 678 338</p> <p>Société Générale 2 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 04 42 41 10 91</p> <p>Banque Populaire 9 Bd Leon Jouhaux 13 800 Istres 04 42 41 09 75</p>

Initiative Ouest Provence a également signé une convention avec l'Ordre Régional des experts comptables. Cette convention a pour objet la mise en place d'une mission à des **conditions préférentielles** pour un accompagnement concret en matière de gestion et de comptabilité dès la préparation du projet d'entreprise. Les cabinets ci-dessous travaillent très régulièrement avec Initiative Ouest Provence et son force active dans son fonctionnement.

 Privilégiez un comptable sur le territoire de Ouest Provence. Cela sera plus simple pour vous dans la gestion de l'entreprise. Eviter de passer par d'autres types de prestataires (association et organisme d'aide à la gestion comptable). Ces derniers n'ont aucune qualité d'engagement de bonne tenue des comptes, et ne pourront pas vous certifier vos bilans en fin d'année.

<p>Cabinet AMA Expertise Mr Christian ESPOSITO</p> <p><i>Le Nautiléa Quai de la libération 13230 Port-Saint-Louis- du-Rhône</i></p> <p><i>Tél : 04 42 11 00 20</i></p>	<p>Cabinet AMA Expertise Mr Christian ESPOSITO</p> <p><i>La grande Pyramide Place Jean François CHAMPOLLION 13800 Istres</i></p> <p><i>Tél : 04 42 11 00 20</i></p>	<p>FIDEC Mme Rachel FABRE</p> <p><i>3 rue Monteaux 13800 Istres</i></p> <p><i>Tél : 04 42 55 20 64</i></p>	<p>Cabinet C2CVD Mme Amélie BOITEL</p> <p><i>270 allée Charles Laveran ZAC Lavalduc 13270 Fos sur Mer</i></p> <p><i>Tél : 04 90 58 56 98</i></p>	<p>Argaune Mme Amélie FALCO</p> <p><i>3, allée des frères montgolfier 13 800 Istres</i></p> <p><i>Tél : 04.42.55.21.11</i></p>
---	--	---	---	---

Les pépinières d'entreprises d'Istres Ouest Provence, structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises.

Istres :	Fos sur Mer :	Miramas :
<p>ZI du Tubé 20 Cité d'entreprises Nouvelles 13 800 Istres <i>Tél : 04 42 55 46 71</i> Contact : Mme NOGALES</p>	<p>ZA Lavalduc 20 allée Marie Curie 13 270 Fos sur Mer <i>Tél : 04 42 11 27 75</i> Contact : Mme NOGALES</p>	<p>ZAC des Molières 29 avenue du Royaume-Uni 13 140 Miramas <i>Tél : 04 90 17 49 00</i> Contact : Mme NOGALES</p>

En partenariat avec Initiative Ouest Provence, certains organismes d'assurances peuvent vous proposer des offres préférentielles.

<p>AGENCE GENERALI ISTRES M. Matthieu GASTINNE <i>15 Boulevard Léon Blum – 13800 Istres Tel : 04 42 56 47 47</i></p>
--